



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2400-LAS-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 mai 2026, le règlement suivant :

2400-LAS-1 Règlement modifiant le Règlement 2400-LAS constituant un comité consultatif sur la mobilité

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 mai 2026.

DONNÉ À LASALLE, ce 6 mai 2026.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement